

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

JOURNAL D'HYGIENE POPULAIRE

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

VOL. I.

MONTRÉAL, 1^{ER} DÉCEMBRE 1884.

No. 14.

AVIS.

Toute personne qui renvoie un journal est tenue d'en payer les arrérages qu'elle doit sur abonnement ou autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé le tout (décision judiciaire).

MM. les abonnés sont priés de donner à l'Administrateur avis de leur changement de résidence et d'avertir immédiatement s'il survenait quelque retard dans la réception ou quelque erreur dans l'adresse du journal.

Les manuscrits acceptés sont la propriété au journal.

L'Abonnement au journal est de \$1.50 par année, payable d'avance. Ce montant peut-être remis par lettre à l'adresse : Dr J. I. Desroches, No 189 rue A.therst, ou Boîte 2027, Bureau de Poste Montréal.

Les conditions d'annonces se régissent de gré à gré. Pour toute information s'adresser au Dr J. M. Beausoleil, No 66 rue St-Denis, ou Boîte 2027, Bureau de Poste Montréal.

MEMBRES DU CLERGÉ ET DES PROFESSIONS LIBÉRALES.

Notre journal, étant reçu par un grand nombre de membres du clergé et des professions libérales, est un médium avantageux d'annonces. Les médecins, les notaires qui veulent quitter la pratique et disposer de leur clientèle; les jeunes gens qui entrent en pratique, feraient bien de se prévaloir des avantages de notre journal.

CLINIQUE DE MONTRÉAL.

LES DÉCHETS.

Ouf... ! quelle expression barbare ! Que peut bien vouloir dire ce mot étranger au langage ordinaire ? En médecine, cher lecteur, clinique veut dire enseignement au lit du malade ; dans le cas actuel, il signifie enseignement de la médecine préventive ou hygiène. Y êtes-vous ? oui... Eh bien, ce n'est pas plus malin que cela.

Montréal (malade qui se croit bien portant) est intérieurement ravagé par un grand nombre de maladies contagieuses faciles à enrayer et à prévenir ; extérieurement, il est entouré d'un cordon insalubre facile à briser.

Pour rendre la santé à ce malade incrédule, je viendrai, de temps à autre, sous la rubrique de *Clinique de Montréal*, faire une étude des moyens propres à rendre notre ville salubre.

Sans oublier le respect dû aux personnes, le *Journal d'Hygiène Populaire*, fera une guerre sans trêve aux négligences et aux abus.

Parlons, aujourd'hui, de l'enlèvement et de la disposition des déchets.

La propreté d'une ville est à ses citoyens, ce que la propreté d'une maison est à ceux qui l'habitent. Or, que penseriez-vous d'une mère de famille qui conserverait dans sa chambre, autour du berceau

de son enfant, les *balayures* de sa maison, et les déchets organiques, végétaux et animaux de sa cuisine ? On crierait à l'horreur n'est-ce pas ? La peste envahirait le logis, infecterait ses habitants, semant la maladie et la mort.

Eh bien ! ce qui serait horrible dans une maison, se pratique dans le tiers de la ville, au moins.

Les règlements de la cité, ordonnent aux citoyens, de mettre sur la rue, deux ou trois fois par semaine, les déchets et immondices de leurs habitations ; combien suivent cette ordonnance ? A peu près, de quarante cinq à soixante pour cent... les négligents se nomment légion.

Que penser de l'administration qui voit, sans s'émouvoir un état de choses aussi déplorable ? Ou est le sens du devoir, de la responsabilité ? Routine aveugle, voilà de tes coups !

Nous allons plus loin, les déchets déposés sur la rue ne sont pas même enlevés convenablement ; voyez plutôt, la voiture arrive à la hâte, l'enleveur de déchets s'empare brutalement du *baril aux immondices*, en vide le contenu, partie dans la voiture, partie dans la rue. Tantôt le véhicule est comble et sème son trop plein dans la voie publique. N'est-ce pas la un fait d'occurrence journalière ?

Enfin, une partie des déchets est enlevée, tant bien que mal, comment en disposer ?

“ C'est bien simple, dit l'administration, allez les déposer sur quelque hauteur qui domine la ville, par exemple, en haut des rues *Bleury, St-Urbain, St-André, Amherst*, qu'importe ”. Oui, en effet, qu'im-
te à ces messieurs, que l'ouvrier, qui a passé douze heures à l'atelier, hume, à long traits, le soir, les émanations putrides des dépôts d'immondices ! Qu'importe que nos enfants passent de l'air vicié de l'école à l'atmosphère empestée de la rue !

Allez-y, messieurs, serrez le cordon insalubre que vous avez établi autour de la ville. Vous faites l'œuvre de la contagion, et, vous la faites bien !

Tristes gens que nous sommes, nous redoutons l'épidémie et nous lui préparons un lit de fécondité !

Quel remède apporter à ce mal toujours grandissant ?

Que faire des cinq millions de pieds cubes de déchets que produit la ville, chaque année ? La réponse est simple et facile : qu'on les brûle, si on ne peut pas faire mieux. La ville devrait posséder, hors de ses limites, loin des habitations, près du fleuve, un bâtiment convenable où les déchets seraient déposés et brûlés.

D'ailleurs ces déchets peuvent être avantageusement utilisés en agriculture, dans le commerce et l'industrie. Les marchands de chiffons, les fabricants de papier, les chimistes, les agriculteurs, seraient très heureux d'avoir, sous la main, une matière première indispensable.

Le Conseil de-Ville, n'a-t-il pas reçu l'offre d'une compagnie de capitalistes, d'utiliser toutes les immondices de la ville ? Que ne profite-t-il de cette occasion, pour faire disparaître à jamais une cause féconde de maladies contagieuses, et tarir une source de justes réclamations ?

Pourquoi... ?

Résumons.

Les déchets doivent : 1o être mis dans des boîtes munies de couvercles, 2o n'être sortis de la maison que lors du passage de la voiture publique, 3o être enlevés toutes les vingt-quatre heures, (un plus long séjour donnerait lieu à une fermentation nuisible à la santé,) 4o être transportés hors de la ville et brûlés, ou soumis à une action chimique, qui permette d'en utiliser les résidus, sans danger pour la santé publique.

DR J. M. BEAUSOLEIL.

LE CHOLÉRA.

La nouvelle de l'apparition du choléra à Paris a produit parmi nous un émoi facile à comprendre. De quelqu'œil que nous regardions le choléra, il nous menace plus que jamais. La *Science d'observation* nous fait redouter d'avantage son apparition au milieu de nous, dans un avenir prochain. Et l'opinion générale est qu'il nous atteindra l'été prochain. Nous devons donc nous prémunir contre une épidémie de cette maladie en dirigeant tous nos efforts vers ce qui peut nous donner le salut, la victoire.

L'expérience nous enseigne que les quarantaines et les désinfections des produits provenant des endroits infectés sont insuffisantes pour conjurer ce fléau. Que nous reste-t-il donc pour le combattre ? De nombreux et puissants moyens, tous ressortant de l'hygiène. Préluons à l'avance sur les mesures de protection que l'expérience et la science médicale mettent en notre pouvoir. Disons de suite que nous devons mettre une entière confiance dans la science médicale à ce sujet. C'est le temps ou jamais pour nos édiles de s'enquérir auprès des médecins des différents quartiers de la ville sur les mesures de salubrité jugées indispensables. Aussi devons-nous avoir, de temps en temps, une convocation des membres de la profession médicale à l'Hotel-de-Ville, ou ailleurs pour l'organisation d'un service de visites préventives dont l'objet serait de s'enquérir des besoins hygiéniques des différents quartiers de la ville, par là reformer beaucoup d'abus et opérer une foule d'améliorations. Cette commission d'hygiène se préparerait ainsi d'avance à l'entente qui devrait exister entre les médecins et l'autorité municipale, sur les secours à porter pour le bon fonctionnement de l'Administration de l'assistance publique.

Ces visites préventives devraient viser principalement les classes indigentes, les agglomérations de personnes les garnis, les usines, les ateliers, les écoles, les collèges, les couvents, les hôpitaux, les asiles, etc.

L'autorité sanitaire municipale gagnerait beaucoup de ces résultats obtenus et au cas de l'apparition du choléra au milieu de nous, nous n'aurions plus ces doutes, ces hésitations, ces appréhensions qui signalent toujours, le début d'une entreprise. Mais armés des armes de la discipline acquise par nos travaux antérieurs, nous connaîtrions mieux notre ennemi, et par conséquent nous pourrions le combattre avec plus d'avantage.

Remarquons bien une chose, pour être contaminé par le choléra, il ne faut pas seulement qu'un cholérique ou que le germe morbigène ne nous aient été importés, mais des circonstances telluriques et météoriques favorables peuvent donner lieu au développement de ce germe. Aussi depuis deux étés ne dirait-on pas qu'il y a bouleversement dans le ciel de notre climat ? Notre sol, notre atmosphère paraissent se complaire à devenir les heureux agents des maladies contagieuses.

Il y a quelques dix ans, de son foyer d'origine les Indes, le choléra n'a-t-il pas fait, au milieu de nous, sa terrible apparition, décimant les habitants des villes et des campagnes ? N'oublions pas qu'alors, cet hôte sinistre a pris tout le monde par surprise. Aussi nous ne savons combien de victimes il a fait.

Le choléra peut nous arriver aussi par les malades et par les marchandises infectées. De ces enseignements nous devons chercher à nous prémunir contre l'intrusion de tout agent suspect. Nous avons déjà dit que les quarantaines et les désinfections étaient insuffisantes pour nous protéger qu'il fallait, outre ces bonnes choses, éli-

miner tout élément propice à la culture de ce germe morbide. Aussi dans les circonstances présentes, nous devons pratiquer plus que jamais l'hygiène individuelle qui nous conduit à l'hygiène publique. Nous devons suivre les conseils que publie le Journal d'Hygiène Populaire qui nous mettront dans les meilleures conditions possibles pour nous faire échapper à l'invasion du fléau et nous prépareront une santé florissante.

“ En fait d'hygiène, dit le savant directeur de l'Institut d'hygiène de Munich nous sommes un peu comme des enfants de parents riches ; nous avons reçu un certain capital de santé, et nous cherchons uniquement à conserver et non à augmenter ce capital. Du moment que nous ne subissons pas de trop grandes pertes, et que nous pouvons espérer de transmettre à nos enfants l'héritage que nous ont légué nos parents, nous sommes satisfaits. Mais cela ne devrait pas nous suffire. Il en est de la santé comme de la richesse ; on ne doit pas se contenter de conserver le bien que l'on a reçu de nos ancêtres ; le devoir et l'intérêt commandent d'augmenter et de développer ce bien. Il n'y a pas de paradoxe, que celui qui n'agrandit pas sa fortune s'appauvrit. ” En un mot de l'hygiène, toujours de l'hygiène : le bien être autant que possible, éviter l'encombrement, diminuer la densité de la population, veiller à un prompt éloignement des matières fécales ou détritiques organiques, assurer le bon fonctionnement des égouts, désinfecter fréquemment les bouches d'égouts, éviter l'infection du sol et de l'atmosphère, assainir le sol des caves et des rez de chaussées, avoir des latrines en communication avec l'égout, condamner le système de fosses fixes dont la masse de matières putrides en envoyant des infiltrations à travers le sol, exposent d'une façon fâcheuse la santé

publique, enfin conserver le plus grand calme d'esprit pendant que dure une épidémie, l'observation de tous ces préceptes enlèvent au choléra et aux autres maladies contagieuses leur aliment, c'est-à-dire les principes infectieux qui leur donnent les moyens d'existence.

D'autres points importants, en temps d'épidémie, sont de rien changer dans le genre de vie qu'on mène ordinairement ; de ne pas se laisser leurrer par ces remèdes prétendus spécifiques que la réclame commerciale vante sur le grand orchestre du chalatanisme, de ne pas oublier que le contact des cholériques est inoffensif, que les déjections alvines et stomacales seules contiennent la matière dangereuse. Enfin nous conseillons, à MM. les échevins, la lecture du rapport de M. l'Inspecteur général des services sanitaires de France, M. le Dr Proust (Journal d'Hygiène Populaire, pages 140) qui se montre très enthousiaste pour l'application rigoureuse des mesures d'hygiène.

DR J. I. DESROCHES.

L'ENFANT.

Lorsque l'enfant paraît, le cercle de la famille
App'audit à grands cris, son doux regard qui
brille.

Fait briller tous les yeux :

Et les plus tristes fronts, les plus souillés peut-être
Se dérident soudain à voir l'enfant paraître.
Innocent et joyeux.

VICTOR HUGO.

Qui de vous, chers lecteurs, n'a assisté, au moins une fois, à cette fête dont parle le poète ? L'apparition du nouveau-né apporte au foyer joie et bonheur.

“ Le toit ségaie et rit ” dit André Chénier. Il retentit des cris de joie des parents et des amis assemblés afin de souhaiter la bienvenue au nouvel héritier.

Après cette première explosion d'allégresse, le silence se fait autour du berceau

qu'une vie nouvelle anime. Quelques vagessements attirent seuls l'attention. C'est pour l'hygiéniste, une heure favorable, de pénétrer dans le sanotuaire de la famille. Son rôle est de veiller à la santé du nouvel être, de remédier aux vices de sa constitution. Prévenant les imprudences et les écarts, il le conduira à travers les diverses phases de la vie, l'éclairant de la sagesse de ses conseils.

Recueillons les sages enseignements qu'il donne pour les différents âges de la vie.

* * *

Première enfance. — Elle s'étend des premiers jours de la naissance jusqu'à deux ans.

Le premier phénomène de la vie, est celui de la respiration qui est d'abord faible, mais fréquente à ce point quelle se fait de 30 à 45 fois par minute. L'enfant est tellement impressionnable à cet âge que la cause la plus légère précipite sa respiration et porte le trouble dans toute son économie.

Une alimentation appropriée, donne à la respiration de l'ampleur, de la force, et développe la chaleur animale.

Si tôt que la température s'élève, la respiration devient plus active.

Au reste, il faut à l'enfant, proportionnellement au volume de son corps, plus de chaleur et plus d'air pur, qu'il n'en faut à l'adulte, parcequ'il offre une résistance moins énergique aux influences extérieures.

Il est donc de la plus grande importance que l'enfant prenne son repos dans une chambre parfaitement aérée et à une température convenable.

Il ne convient pas de coucher l'enfant avec sa mère, au moins tant que celle-ci n'a pas relevé de ses couches. On conçoit combien l'influence pernicieuse d'un tel voisinage serait préjudiciable à la santé du tendre nourrisson. D'ailleurs il est re-

connu qu'un enfant doit toujours coucher seul.

Il existe aussi, une respiration supplémentaire par toute la surface de la peau. Il s'y fait une évaporation abondante qui est une cause permanente de refroidissement. Ce phénomène rend compte de la fréquence si souvent inexplicable des maladies de l'appareil respiratoire si délicat et si susceptible. Qui ne connaît les terribles ravages causés par la laryngite, le croup, la pneumonie (inflammation de poumons) ? Notre population infantile est constamment dévémée par ces maladies que l'on peut facilement éviter.

La statistique officielle de la cité de Montréal, donne pour Octobre 1884, le chiffre effrayant de 143 décès d'enfants au-dessous de cinq ans, soit près de cinquante pour cent du total de la mortalité.

Il y a donc nécessité de protéger nos enfants au moyen de vêtements chauds et laineux.

Les extrémités, surtout, sont sujettes à se glacer, ce qui provoque des accidents du côté du canal intestinal ; des coliques douloureuses torturent les enfants et les privent de sommeil. On prévient ces graves inconvénients en enveloppant les pieds de flanelles constamment chaudes.

La respiration d'un air vicié, soit par l'accumulation d'un trop grand nombre d'êtres vivants dans un espace circonscrit, soit par les gaz qui s'échappent d'une lampe qu'on laisse brûler en permanence, en trave le développement du nouveau-né. Ces faits sont très communs parmi nous. On ne se rend pas compte du danger qu'ils présentent. Les enfants perdent appétit, ils maigrissent, pâlisent, s'étiolent ; une langueur mortelle s'emparent d'eux, et les enlèvent à la tendre affection d'une mère plus souvent négligente qu'ignorante.

Donnons donc à nos enfants l'air pur qui fait la force, qui fait la vie.

DR J. M. BEAUSOLEIL.

HYGIÈNE DE LA MAISON.

Le Dr Grotius de Bruxelles fait connaître les soins à donner aux maisons en temps de choléra; voici ses conseils que nous invitons nos lecteurs à ne pas perdre de vue, car, au besoin, un grain d'hygiène vaut mieux que dix livres de médecine:

“Chaque matin, les lits doivent être aérés de bonne heure; les matelas retournés, les draps étendus à l'air libre autant qu'on le pourra. Les chambres nettoyées à fond; les cuisines lavées à grande eau; les évierS nettoyés à l'eau de potasse trois fois par jour. La vaisselle lavée de suite après les repas et les eaux grasses vidées.

“Les escaliers lavés à l'eau de potasse et semés de fleur de soufre; ainsi que les portes et les murs extérieurs de la maison. On changera au moins chaque semaine le linge de nuit, les draps de lits; le linge de corps sera changé chaque matin; il sera passé à l'eau de potasse et rincé à l'eau claire. Les enfants à la mamelle seront changés de linge très fréquemment et leurs linges et linges sales seront jetés immédiatement dans de l'eau de potasse et bouillis. Le linge sale de toute nature ne séjournera dans la maison qu'autant qu'il sera placé dans une cuve ou un baquet contenant de l'eau de potasse. Cette cuve ou baquet seront couverts hermétiquement.

“On se gardera du voisinage des mouches et moucherons en soustrayant à leur visite les objets de consommation; à cet effet, les garde manger en toile métallique sont les meilleurs préservatifs contre ces insectes.

“Telles sont les dispositions à prendre pour éviter le fléau. Quiconque sera placé dans un milieu sain, aéré et se soumettra à cette hygiène, pourra traverser cent périodes dites épidémiques, sans rien craindre; à moins qu'il ne soit alcoolique; ce qui, pourtant, n'entraînera pas fatalement

la maladie sur lui. Sans quoi, après chaque choléra, les marchands de vin et estaminets seraient tous en faillite. Et le choléra ne demande pas la mort de tous les pêcheurs.

“Nous n'avons pas à insister sur la façon dont les vases nocturnes et les water-closets seront entretenus; le chlore devra s'y trouver en permanence; et les lavages répétés après chaque visite. Nous conseillons même de ne se servir du vase nocturne que pour les besoins urgents et de le nettoyer de suite. Les tables de nuit seront aussi très soigneusement désinfectées chaque jour plusieurs fois. L'excès de propreté est la seule précaution à prendre durant les canicules et, à plus forte raison, pendant que le mal sévit et fait des victimes.

“L'Académie de médecine de Paris a enfin compris en l'an de grâce 1884, que c'était moins les gens que les choses qu'on devait désinfecter. Il y a quelques semaines, on fumigeait encore de braves voyageurs qui tombaient malades à la suite de ces inhalations forcées de chlore et de sels de cuivre. Nous ne pouvons pas dire combien il en est resté sur le carreau; mais, à coup sûr, il s'est trouvé des cardiaques que ces précautions mercenaires ont absolument envoyés *ad patres*”.

LA MORTALITÉ A MONTRÉAL.
RÉSUMÉ DU RAPPORT DU MÉDECIN
DE LA CITÉ.

Le nombre des décès, durant le mois d'Octobre, s'est élevé à 294. Il y eut 54 décès par maladies des poumons, 30 par faiblesse infantile, 18 par Diphtérie, 14 par la fièvre typhoïde, 23 par la diarrhée, 29 par maladies contagieuses etc, etc.

Notez bien que la moitié de ces cas auraient pu être prévenus par une hygiène bien entendue.

Nous voyons avec plaisir que le méde-

cin de la cité propose des suggestions très pratiques pour enrayer la marche des maladies contagieuses. Par exemple dit-il "Lorsqu'il se déclarera un cas de maladie contagieuse dans une famille, et qu'on en informera le conseil d'hygiène, une circulaire sera immédiatement adressée à cette famille la renseignant sur ce qui a rapport à l'isolation des malades, à l'usage des désinfectants, concernant enfin tout ce qu'il y a à faire pour protéger les familles contre la contagion et l'empêcher de se propager".

Ensuite vient la question du choléra dont on redoute la visite prochaine.

"L'assainissement et la propreté sont les deux principales choses, auxquels nous devons prêter attention. La mauvaise qualité de l'eau, les égouts défectueux, le mauvais état des caves, des cours, des alentours des maisons, l'encombrement le manque de ventilation, les aliments même, surtout le lait si susceptible d'absorber la contagion, sont autant de causes de maladies contagieuses".

Le Dr Larocque termine en faisant un appel aux diverses municipalités de la Province, les invitant à organiser des conseils d'Hygiène, afin de prendre les mesures convenables pour se garantir contre les ravages du terrible fléau qui nous menace. Voilà de la bonne et saine hygiène.

DR J. M. BEUSOLEIL.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL EN HYGIÈNE.

LA LOI ET LE TRAVAIL DANS LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS.

Dans tous les pays civilisés les gouvernements ont compris la nécessité de créer des lois propres à protéger le plus précieux des capitaux, le travail. Gaspiller

ce capital serait un crime, c'est pourquoi l'autorité veille à sa conservation.

En France cette conservation est tentée par la loi du 9 septembre 1848, pour les adultes, et par la loi du 19 mai 1874, pour les enfants, et les filles mineures. Nous disons tentée et non assurée. En effet, le droit de tutelle hygiénique exercé par l'Etat sur les travailleurs de notre pays, est de beaucoup inférieur à celui qui protège les ouvriers de plusieurs nations voisines. La Suisse, notamment, possède une législation sanitaire plus soucieuse que la nôtre des intérêts sacrés du travailleur, mieux pénétrée des obligations dictées par le soin de sa santé.

Notre Gouvernement a compris cette infériorité; il a voulu perfectionner ses moyens légaux de protection du travail, et c'est dans ce but qu'il a fait appel aux lumières des hommes compétents.

Les inspecteurs du travail des enfants et des filles mineures du département de la Seine ont été pris parmi les fonctionnaires pouvant renseigner les législateurs, sur les modifications à apporter aux dispositions législatives réglant le travail dans les établissements industriels. On nous communique le questionnaire qui leur a été soumis et les réponses faites; nous croyons être agréable à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux un extrait de cette intéressante enquête.

A cette question « à quel âge les enfants doivent-ils être admis à travailler dans les établissements industriels? » M. ALLARD, inspecteur principal, a répondu :

« ... Nous en référant au principe admis par le législateur de 1882, principe qui ne peut être détruit par des exceptions, nous constatons que l'âge de treize ans fixe généralement la limite extrême de l'instruction primaire et obligatoire; examinons maintenant si ce même âge ne

doit pas être aussi la limite initiale du travail dans l'industrie.

« Ce n'est un doute pour personne que le développement physique de l'enfant n'est pas moins à ménager que son développement intellectuel : la société a donc pour devoir non seulement de pourvoir à son instruction, mais aussi de ménager ses forces, de protéger sa vie, et conséquemment de ne pas le laisser pénétrer trop tôt dans le monde du travail industriel, où l'air libre lui fera défaut le plus souvent et où certains dangers l'attendent, il faut bien le reconnaître.

« Et, en effet, sans parler des fatigues résultant de travaux qui durent des journées entières, les excès de force, les chances d'accidents et la mauvaise situation hygiénique ne sont-ils pas, pour ainsi dire, à l'état permanent, dans un certain nombre d'industries, et ce, malgré les prescriptions générales édictées par la loi du 19 mai 1874 et les règlements particuliers d'administration publique qui s'y rattachent ? C'est que, en dépit de toute réglementation, la nature du travail comporte, dans bien des cas, certains faits essentiels avec lesquels l'enfant se trouvera fatalement aux prises, quels que soient d'ailleurs sa force physique et son degré de maturité intellectuelle.

« Pour ne citer que quelques industries, ne sait-on pas que les fabricants de briques, les maçons, les fumistes, les plombiers, etc., emploient des enfants au transport de matériaux pesants, tantôt dans des hottes, sur les épaules, et tantôt dans des auges, sur la tête, en gravissant parfois des échelles ?

« Les ateliers de forges, de mécanique, d'imprimerie typographique et nombre d'autres ne contiennent-ils pas des machines qui, malgré toute protection, et par le fait seul de la collaboration, à leur

usage, ou tout au moins de leur proximité, causent des accidents sans nombre ?

« Le travail des apprentis verriers ne nécessite-t-il pas l'approche incessante et conséquemment malsaine, quoi qu'on en ait dit, de fours incandescents, ainsi que le maniement dangereux de cannes, chargées de verre en fusion ?

« Les charcutiers et les pâtisseries ne retiennent-ils pas les enfants tout le jour et parfois même une partie de la nuit, dans des laboratoires privés d'air, au fond d'arrière-boutiques et même en sous-sol, non loin des fours ou de fournaux, et au milieu d'une atmosphère souvent viciée ?

« Les boyaudiers, comme les fabricants de coile, n'emploient-ils pas les enfants de l'un ou de l'autre sexe à des travaux répugnants, sur des matières qui exhalent des odeurs infectes ?

« Les petites filles employées dans les ateliers de couture, de modes, etc., ne restent-elles pas assises du matin au soir, le corps incliné vers leur ouvrage ?

« On pourrait multiplier ces exemples ; quoi qu'il en soit, ce sont là autant d'industries accessibles aux enfants : doit-on permettre qu'ils y entrent trop jeunes ?

« Et ceci nous amène à penser, en nous appuyant sur des données physiologiques, que, comme on l'a dit d'ailleurs au cours de la discussion de la loi de 1874, l'enfant n'est pas mûr, même à douze ans, pour affronter les travaux industriels, avec toutes les conséquences.

« A douze ans, en effet, l'enfant approche seulement de la période critique de la formation physique et intellectuelle : c'est un état qui mérite les plus grands ménagements et qui, dans tous les cas, est bien inférieur à celui dans lequel il se trouvera à l'âge de treize ans.

« Et ainsi, considérant que la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire, tout en tenant compte des nécessités de

famille et d'industrie, décidé que les enfants seraient généralement astreints, jusqu'à l'âge de treize ans, à suivre les cours de l'école, et que les exceptions prévues par cette loi ne sauraient, à aucun égard, en faire infirmer le principe ;

« Appréciant qu'une réduction des heures journalières d'école et que l'autorisation d'un travail au *demi temps*, dans l'industrie, aurait des conséquences fâcheuses pour l'instruction de l'enfant, sans profit réel pour lui ou pour l'industriel qui l'emploierait :

« Estimant d'ailleurs que l'âge de treize ans est l'âge maximum auquel les enfants peuvent se livrer aux travaux industriels, — et que la fixation de cet âge qui aurait pour conséquence de faire passer la grande majorité des enfants dans les ateliers, au sortir même des écoles constituerait un progrès immense sur l'état actuel ;

« Nous pensons que l'âge de treize ans est celui auquel les enfants doivent être admis dans les établissements industriels. »

M. le docteur H. NAPIAS a répondu :

« Au point de vue physiologique et dans les conditions moyennes de développement des enfants de notre pays, il y aurait lieu de n'admettre les garçons au travail industriel qu'après quatorze ans et les filles qu'après quinze ans.

« Il y a, en effet, entre les filles et les garçons une inégalité grave dans les conditions de la puberté. La fonction menstruelle s'établit difficilement chez les filles des villes dont le travail se fait dans l'atmosphère viciée et au milieu de l'encombrement de l'atelier. Si on ajoute à cela les excitations morales du milieu, c'est de quoi expliquer à la fois les chloroses rebelles et les états hystériques graves si communs chez les jeunes filles des grandes villes.

« Or, la menstruation s'établit, en France, de quatorze à seize ans, — soit

en moyenne quinze ans — et c'est seulement alors qu'il conviendrait, au point de vue d'une hygiène théorique absolue, d'admettre les jeunes filles au travail de l'industrie.

« Mais si on veut rester sur le terrain pratique et tenir compte des conditions économiques, des habitudes industrielles, des nécessités de toutes sortes créées par la misère, on ne tarde pas à voir qu'il serait périlleux d'élever aussi haut l'âge d'admission au travail industriel. Ça serait aussi une complication peu souhaitable d'avoir un âge d'admission différent pour les filles et pour les garçons, comme cela existe en Espagne.

« Toutefois, il faut considérer l'âge actuel, douze ans, comme un chiffre trop bas et il conviendrait de fixer treize ans comme limite d'âge inférieure. Le très grand avantage qu'on y trouverait serait de mettre d'accord la loi sur le travail des enfants, et la loi qui règle l'enseignement primaire obligatoire. »

M. le docteur FELIX BREMOND, secrétaire de la Société française d'hygiène, a répondu :

« Les enfants doivent être admis à travailler à treize ans. Je dis à treize ans et j'estime que mon opinion mérite d'être prise en considération pour la triple raison que voici : ne pas laisser entrer l'enfant à l'atelier avant treize ans révolus c'est être utile : 1o à l'enfant ; 2o à l'industriel, 3o à l'industrie.

« 1o L'utilité pour l'enfant est proclamée par la loi du 28 mars 1882, dont l'article 4 est ainsi conçu : « l'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes de six à treize ans révolus. » Cela revient à dire : « tous les français ont droit à sept années d'école. » Ce droit, il ne faut l'enlever à personne, le laisser égal pour tous. Or, si vous ouvrez les portes de l'atelier à des enfants

de douze ans, ces enfants auront une somme d'instruction moindre que celle de leurs camarades ; leur pécule intellectuel se trouvera diminué d'un septième. Devenus hommes et capables de sentir le prix de l'instruction, ils pourraient vous dire : Pourquoi avez-vous rogné la part des travailleurs ?

« En fixant à treize ans révolus l'admission des enfants dans l'industrie on ne rend pas seulement à l'enfance un service d'ordre intellectuel, on sert aussi ses intérêts purement physiques, parce qu'on conserve à l'ouvrier, homme ou femme, son bien le plus précieux, la santé. S'il est vrai de dire, en effet, que nos organes diffèrent en ceci des machines, qu'au lieu de s'user par le travail, par lui ils se fortifient et se perfectionnent, il est aussi juste de déclarer, que cet axiome physiologique n'est pas applicable aux jeunes organismes dont le développement est incomplet. Il'y a donc avantage à retarder l'entrée de l'enfant à l'usine, et ce n'est pas trop exiger que de fixer l'âge d'admission à treize ans, si l'on se rappelle surtout que, chez nos voisins les Suisses, l'admission n'a lieu qu'après la quatorzième année. Villermé en France, Austin en Belgique, de Horn en Allemagne, ont signalé depuis longtemps l'infériorité des pays manufacturiers, au point de vue du recrutement militaire, les observations qu'ils ont faites pour la caserne doivent profiter à l'atelier et se formuler pratiquement ainsi : Voulez-vous des hommes robustes, ménagez les forces des enfants.

« Si le surmenage anticipé est nuisible aux ouvriers, il l'est plus encore aux ouvrières. En France, c'est généralement vers l'âge de douze à treize ans que se produit, chez la jeune fille, la transition — toujours pénible, souvent douloureuse — de l'enfance à la puberté. Il serait prudent de veiller à ce que cette trans-

formation pût s'accomplir normalement, ailleurs qu'à l'atelier, en dehors de l'atmosphère plus ou moins viciée de l'usine, libre de toutes les entraves résultant des attitudes professionnelles.

« 20 Si l'âge de treize ans révolus était adopté pour l'admission des enfants dans les établissements industriels, les chefs d'industrie y gagneraient de ne plus être soumis aux obligations de l'article 7 de la loi du 28 mars 1882, lesquelles sont en contradiction avec les articles 2 et 9 de la loi du 19 mai 1874. La concordance désirée de ces deux lois mettrait fin à des difficultés sans nombre, que l'Inspection constate chaque jour sans pouvoir les faire cesser.

« 30 Quoi qu'en puissent dire certains industriels, préoccupés uniquement de réaliser des bénéfices immédiats, c'est être utile à l'industrie et c'est faciliter ses progrès que de retarder le moment de l'entrée des enfants dans les ateliers, parce que les apprentis trop jeunes deviennent rarement de bons ouvriers. J'ai indiqué une des causes qui produisent ce résultat fâcheux dans le paragraphe qui précède, j'en énumérerai d'autres plus loin, en voici une dont la fréquence inquiète tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'industrie française : L'enfant reçu trop jeune à l'atelier n'apprend pas un métier ; ce n'est pas un apprenti, c'est un petit manœuvre. Que, du matin au soir, il estampe la même pièce d'horlogerie, qu'il assemble les mêmes morceaux de carton, ou qu'il rive la même queue de bouton, il ne devient ni boutonnier, ni cartonnier, ni horloger. Que sa famille et lui s'accoutument de cette besogne infime, pour laquelle on a créé la singulière expression des *apprentis gagnant de suite*, l'enfant est perdu pour l'éducation professionnelle vraie. Désormais incapable d'un travail plus intelligent, il verra ses facultés s'affaiblir jus-

qu'au moment où l'ouvrage lui manquera, parce qu'on aura trouvé quelque machine le faisant à sa place. »

DR DE FOURNÈS.

(A Suivre.)

PÈLE-MÈLE.

Paris se propose de dépenser, cinq cents millions de francs pour améliorer sa condition sanitaire. Quel crédit votera Montréal pour atteindre le même but.

L'association américaine d'hygiène publique, a tenu sa convention annuelle à St-Louis, au commencement de Novembre dernier. Les principales villes du continent y étaient représentées, excepté Montréal, *of course*.

Une société d'hygiène vient de se former à Toronto, Président M. H. Langley secrétaire M. Allan Macdougall. Le conseil de la société se compose de six membres, deux médecins, deux architectes, deux plombiers.

La presse quotidienne, notamment *La Minerve, la Presse, et le Monde*, nous ont fait l'honneur de reproduire notre article sur *l'Hygiène Urbaine*.

* * *

Virgule et point! Extrait d'une leçon du professeur Georges Hayem :

« Connaissons-nous, d'une manière précise, la nature du choléra ? Il faut l'avouer, Messieurs, des théories émises, aucune n'est satisfaisante. On peut admettre comme infiniment probable qu'il s'agit d'une maladie microbienne. Mais quel est le microbe ? M. Koch a parlé récemment d'une virgule. Cela est possible; cependant, par prudence, il vaut mieux s'en tenir, pour le moment au point d'interrogation. »

* * *

La peur est le commencement du choléra !

Le comble de l'hygiène : Désinfecter un téléphone parceque celui qui doit nous répondre a l'haleine *un tantinet aigre*.

Le comble de la chance pour un médecin : amasser autant de rentes que de vermine et de mauvais compliments.

DR J. M. B.

MORTALITÉ DE LA CITÉ DE MONTREAL

MOIS D'OCTOBRE, 1884.

SEXE.

Masculin.....	160
Féminin.....	134
Total.....	294

CONDITIONS.

Mariés.....	73
Veufs.....	9
Veuves.....	11
Célibataires.....	32
Enfants.....	169
Total.....	294

NATIONALITÉS.

Canadiens-Français.....	189
Canadiens-Anglais.....	63
Irlandais.....	12
Anglais.....	19
Ecosais.....	7
Autres nationalités.....	4
Inconnues.....	
Total.....	294

QUARTIERS.

Ste. Anne.....	34
St. Antoine.....	39
St. Laurent.....	25
St. Louis.....	29
St. Jacques.....	53
Ste. Marie.....	70
Ouest.....	1
Centre.....	
Est.....	7
Hochelaga.....	1
Inconnus.....	
Hôpital Civique.....	
Hôtel Dieu.....	16
Hôpital Notre-Dame.....	3

Hôpital Anglais.....	8	Autres maladies Locales.....	8
Autres Institutions.....	8		
Total.....	294	Total.....	96
MORT-NÉS.		<i>4me Classe.—Maladies de Développement:</i>	
Canadiens-Français.....	6	Naissance Préaturée.....	7
Catholiques parlant l'Anglais.....	1	Dentition.....	8
Protestants.....	6	Viellisse.....	7
		Débilité.....	30
Total.....	13	Autres maladies de Développement.....	
Masculin.....	8	Total.....	52
Féminin.....	5	<i>5me Classe.—Décès par Violence :</i>	
Total.....	13	Accidentelles.....	11
		Chirurgicales.....	
		Autres causes.....	
		Inconnues.....	2
CAUSES DE LA MORTALITE.		Total.....	13
<i>1re Classe.—Maladie Zymotique :</i>		Grand Total.....	294
Variole.....	0		
Rougeole.....	0		
Scarlatine.....	0		
Diphthérie.....	18		
Croup.....	7		
Coqueluche.....	3		
Fièvres Typhoïdes.....	14		
Autres Fièvres.....	3		
Dysenterie.....	2		
Diarrhée.....	28		
Choléra Infantum.....	8		
Autres maladies Zimotiques....	7		
Total.....	90		
<i>2me Classe.—Maladies Constitutionnelles :</i>			
Cancer.....	4		
Phthisie.....	30		
Autres maladies Constitutionnelles.....	9		
Total.....	43		
<i>3me Classe.—Maladies Locales :</i>			
Céphalite.....	8		
Apoplexie.....	3		
Paralysie.....	4		
Convulsions.....	4		
Autres maladies du Cerveau et système nerveux.....	7		
Maladies des organes de la circulation.....	19		
Bronchite.....	13		
Pneumonie.....	9		
Maladies des organes respiratoires.....	6		
Maladies des organes digestifs.....	15		

UNE VISITE A L'HOPITAL. SCROFULE.

ENFANT dont le *cor* est entouré d'emplâtres. Fils d'un père devenu *cancéreux* par l'Alcool. — La *Sœur de Charité* qui le soigne appelle notre attention sur une scène navrante : « Cette affligée, — dit-elle, — agenouillée auprès de ce lit avec quatre petits enfants presque nus, rachitiques, tuberculeux, ne reverra plus son mari, que l'abus des boissons fortes à plusieurs fois ramené ici, et qui va mourir. »

APOPLEXIE (coup de sang).

LE verre d'Asinthe aux lèvres, l'Apoplexie a frappé ce jeune homme. Langue et membres paralysés, il ne pourra plus travailler.

AFFECTIONS DES YEUX.

CEUX-CI (ils sont bien nombreux !) ont une Amaurose, ou d'autres affections des yeux causés par l'abus du Tabac.

FLUXION DE POITRINE (pneumonie).

CE malheureux agonisant, qui tousse, crache, a dépensé le pain de sa famille au cabaret et en a rapporté une Fluxion de poitrine. — (Le cabaret rapporte bien autre chose... aux Pompes funèbres !